

**délibération :**  
**D\_2025\_2\_5**

Nombre de délégués en exercice : 60

Présents : 40

Votants : 45

**Objet : Affectation des résultats 2024 du Budget principal**

L'an deux mille vingt cinq, le jeudi 03 avril à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Commune de Bray-sur-Seine, salle polyvalente à Bray-sur-Seine, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le President.

Date de convocation du : 21 Mars 2025

**Titulaires** : Madame GUERINOT Laurence, Madame JACSONT Geneviève, Madame LEMORE Christine, Madame MOREAU Patricia, Madame PODOROJNYY Anastasia, Madame RIOTTE Corinne, Madame SAMSON Véronique, Madame SIVANNE Evelyne, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame VERRIER Laure, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur CARRASCO Alain, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur FLAMEY Francis, Monsieur FORGET Michel, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur GODRON Charles, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur MASSET Julien, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur PACHOT Joël, Monsieur RAY Daniel, Monsieur ROSSIÈRE-ROLLIN Serge

**Suppléant(s) en situation délibérante** : Madame FORET Sylvie, Madame CARRASCO Armelle, Monsieur CHAINEAU Francis, Madame FLON Justine

**Pouvoirs :**

Monsieur DELATTRE Nadine a donné pouvoir à Monsieur CHANTRE Brice  
Monsieur GRANERO Agnès a donné pouvoir à Monsieur LAMOTTE Xavier  
Monsieur CAMUSET Pascal a donné pouvoir à Madame LEMORE Christine  
Monsieur FENOUILLET Didier a donné pouvoir à Madame PODOROJNYY Anastasia  
Monsieur FRAPPAT Didier a donné pouvoir à Monsieur RAY Daniel

**Absent(s)** : Madame BANOS Stéphanie, Madame BENOIT Florence, Madame LEFEBVRE Julie, Madame LETERRIER Carine, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur HERMANS Emric, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur SOUCHAL Georges, Monsieur VERBRUGGE Christophe

**Excusé(s)** : Madame CHARLES Sabine, Madame DELATTRE Nadine, Madame FLON Martine, Madame GRANERO Agnès, Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur CHAUVIN Marc, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur POULAIN Michel

**Secrétaire de Séance** : Madame Laurence GUERINOT

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 ;  
Vu la délibération du 03 avril 2025 approuvant le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la Communauté de Communes ;  
Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 18 Mars 2025 ;  
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 17 mars 2025 ;

Considérant que le Compte Financier Unique 2024 laisse apparaître les résultats ci-dessous,

A savoir

#### Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 38 113,80  
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 3 503 485,35

#### Solde d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 100 832,97  
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 76 625,88

#### Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :  
En dépenses pour un montant de : 2 272 722,16  
En recettes pour un montant de : 3 161 341,00

#### Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00

Sur la proposition de la commission des finances, réunie le 18 mars 2025, le Conseil Communautaire :

- Décide d'affecter le résultat de clôture du budget principal 2024 comme suit :

#### AFFECTATION

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00  
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 3 580 111,23

- Décide de reporter l'excédent d'investissement comme suit :  
Excédent d'investissement reporté : 138 946,77

**Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0**

Le Président,  
Roger DENORMANDIE

Emis le 03/04/2025, transmis en sous-préfecture  
et rendu exécutoire le 08/04/2025

Le secrétaire de séance

*La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier adressé au 43, rue du Général de Gaulle - 77 000 MELUN, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la*

*Communauté de communes Bassée-Montois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois.*

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le 08/04/2025

ID : 077-200040251-20250403-D\_2025\_2\_5-DE